

Version 1, octobre 2008

Canovas pour l'établissement d'un guide des bonnes pratiques au sens de l'art. 52 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels

Version 1, octobre 2008

Remarques

Ce guide a été établi à titre indicatif uniquement. Il n'a pas valeur d'obligation juridique officielle. Il est à tout moment possible de l'actualiser en y intégrant les expériences et les informations des autorités compétentes, des entreprises du secteur alimentaire et des (autres membres de l'UE).

Pour de plus amples informations

Christine Gut, OFSP, division Sécurité alimentaire, téléphone +41 (0)21 321 91 99

Pour de plus amples informations

Office fédéral de la santé publique, Unité de soutien Prévention des contaminants, téléphone +41 (0)21 321 91 99, contaminants@bfg.admin.ch, www.bfg.admin.ch

Cette notice d'information est également disponible en allemand et en italien.
02-15-2008 version 1, octobre 2008